

Communiqué de presse



**Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance**
Vendredi 22 décembre 2017

Déchèteries intercommunales : n'oubliez pas votre vignette d'accès !

Afin de faciliter les contrôles et de limiter l'accès à l'entrée des déchèteries intercommunales, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance dispose d'un système de vignette d'accès.

Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants des 16 communes de l'intercommunalité (Avançon, Bréziers, Espinasses, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, La Rochette, Montgardin, Piégut, Rambaud, Remollon, Rochebrune, Rousset, Saint-Etienne-le-Laus, Théus, Valserrès et Venterol) peuvent, munis de leur vignette d'accès, accéder aux deux déchèteries intercommunales. Les habitants de la commune de Chorges peuvent également en faire la demande pour se rendre à la déchèterie d'Avançon et ceux de Bellafaire pour déposer leurs déchets à la déchèterie de Théus.



Comment obtenir ma vignette ?

Rien de plus simple ! Il vous suffit de vous présenter à l'accueil de nos déchèteries intercommunales munis de la carte grise de votre véhicule et d'un justificatif de domicile (extrait Kbis pour les entreprises), ou dans les locaux administratifs de la Communauté de communes à La Bâtie-Neuve ou Espinasses.

Pour plus d'informations sur les déchèteries intercommunales, rendez-vous dans la rubrique «Environnement» sur le site de l'intercommunalité :

www.cc-serreponconvaldavance.com



Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance :
33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE
Tél : 04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com

www.cc-serreponconvaldavance.com